



Arrêté désignant monsieur Jean-Claude GENIES, pour représenter la communauté d'agglomération Roissy Pays de France à la commission départementale d'aménagement commercial de Seine et Marne chargée d'examiner la demande d'autorisation d'extension d'un magasin à l enseigne B&M par la création d'un espace extérieur de jardinerie à CLAYE-SOUILLY

Arrêté-24.34

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°15.579.SRCT du 9 novembre 2015 portant fusion des communautés d'agglomération Roissy Porte de France et Val de France et extension du périmètre à dix-sept communes de la communauté de communes Plaines et Monts de France au 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°22.023 du 17 mars 2022 portant délégation du conseil communautaire au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.109 du 11 juillet 2020 relative à l'élection de Monsieur Pascal DOLL en qualité de Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.110 du 11 juillet 2020 déterminant la composition du bureau de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.135 du 11 juillet 2020 relative à l'élection de Monsieur Jean-Claude GENIES, en qualité de 7^e vice-président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu l'arrêté n°20.24 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Claude GENIES, 7^e vice-président en charge des déchets ménagers ;

Vu l'arrêté préfectoral n°24/BC/015 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial de Seine-et-Marne chargée d'examiner la demande d'autorisation d'extension d'un magasin à l enseigne B&M par la création d'un espace extérieur de jardinerie à CLAYE-SOUILLY ;

Considérant qu'il appartient au Président de la communauté d'agglomération chargé de l'administration et de l'exécution des délibérations du conseil et des décisions du bureau de la communauté de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs vice-présidents ou membres du bureau communautaire ;

Considérant que le président souhaite déléguer sa fonction de membre de la commission susvisée ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} :

Monsieur Pascal DOLL Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, EPCI dont est membre la commune de Claye Souilly, donne délégation à Monsieur Jean-Claude GENIES, à l'effet des

Arrêté-24.34

présentes, pour représenter la CARPF au sein de la commission départementale d'aménagement commercial de Seine-et-Marne ;

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté entrera en vigueur au jour de sa publication à laquelle il sera procédé dès la transmission au représentant de l'Etat prescrite par l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Président et le Directeur général des services de la communauté d'agglomération sont chargés chacun pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Roissy-en-France, le

Pascal DOLL

Président de Roissy Pays de France

Signé électroniquement le 02/05/2024

par DOLL Pascal

Président de Roissy Pays de France

Affichage le

Arrêté notifié à l'intéressé le
Signature



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.